



Caen, le 7 avril 2021

Le Président

Monsieur Romain BAIL
Maire
MAIRIE DE OUISTREHAM
BP 102
PLACE ALBERT LEMARIGNIER
14150 OUISTREHAM

Objet : information déclassement digue « MANCHE_OUISTREHAM_TERMINALFERRY »

Monsieur le Maire,

La réglementation sur les digues et barrages, issue du décret 2007-1735 du 11 décembre 2007, imposait aux gestionnaires et propriétaires d'ouvrages, des obligations spécifiques en matière de surveillance et de suivi, de production et de mise à jour des documents correspondants.

Parmi ces obligations figurait la réalisation d'une « étude de dangers » par un bureau d'étude agréé par arrêté ministériel.

A ce titre, la Communauté urbaine Caen la mer a lancé en 2018 des études de dangers pour les digues fluviales et littorales de son territoire, études aujourd'hui finalisées et dont les résultats ont permis à la collectivité d'engager une réflexion sur la définition des « systèmes d'endiguement ».

En effet, avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et du décret n°2015-526 du 12 mai 2015, Caen la mer doit définir les ouvrages à intégrer, ou non, dans les systèmes d'endiguement.

Ainsi, l'étude de danger de la digue « MANCHE_OUISTREHAM_TERMINALFERRY » (menée par Ports de Normandie, ancien gestionnaire de l'ouvrage), située sur la commune de Ouistreham et gérée par la Communauté Urbaine Caen la mer, classée B par arrêté préfectoral du 21 mai 2012 (annexe 1), met en évidence que :

- le merlon du Terminal Ferry n'a pas de rôle hydraulique, l'ouvrage n'étant pas atteint par la mer,
- la digue Terminal Ferry n'assure aucun rôle de protection contre les submersions.

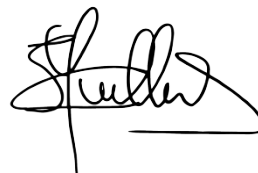
Compte-tenu des éléments cités ci-dessus, la Communauté urbaine Caen la mer va demander, auprès du Préfet, le déclassement de la digue « MANCHE_OUISTREHAM_TERMINALFERRY », située votre commune.

A l'issue de cette requête, votre commune sera informée :

- de l'instruction de la demande de déclassement par la Préfecture,
- des possibles dispositions à prendre (remise en état du site, neutralisation de la digue déclassée, mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde etc.).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Guillemain', with a stylized flourish at the end.

Jean-Marie GUILLEMIN